

Vous souhaitez en savoir plus sur ce métier ?

Contactez le Département du Nord
pour participer à l'une de nos réunions
d'informations :

☎ 03 59 73 59 59

✉ assfam59@lenord.fr

🌐 lenord.fr/assistant-familial



Création - Département du Nord - Dicom (GS) - 2021



ACCUEILLIR ÉCOUTER ACCOMPAGNER



Devenez assistant familial

☎ 03 59 73 59 59
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



lenord.fr/assistant-familial

En quoi consiste le métier d'assistant familial ?

- accueillir en permanence à son domicile des enfants et des jeunes de moins de 21 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et dont les parents se trouvent en incapacité temporaire d'assumer leur éducation
- accompagner les enfants accueillis dans leur vie quotidienne et leur donner un cadre éducatif et familial rassurant.



« J'ai voulu faire ce métier pour m'occuper d'eux mais aussi pour les éveiller au monde qui les entoure. »

Valérie Jacquet



« Nous avons de nombreux rendez-vous avec le psychologue et la chargée d'accompagnement. On est très épaulés. »

Patrick Sagot

Comment devenir assistant familial ?

Assistant familial est une profession qui s'adresse tant aux femmes qu'aux hommes.

1 Obtenir l'agrément

Pour délivrer l'agrément, les services du Département du Nord évaluent :

- les conditions d'accueil (logement, sécurité...)
- les aptitudes éducatives de la personne.

L'agrément est délivré pour 5 ans et peut permettre l'accueil de 3 enfants maximum.

2 Postuler au Département du Nord

La candidature est examinée par la Direction Enfance Famille Jeunesse qui évalue les motivations et les capacités à répondre aux exigences du métier.

3 Se former

L'assistant familial bénéficie d'un stage de 60 heures avant d'accueillir un premier enfant.

4 Accueillir un premier enfant

5 Se professionnaliser

L'assistant familial doit suivre une formation diplômante de 240 heures. Celle-ci est financée et organisée par l'employeur.

L'assistant familial est titulaire d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Il perçoit une rémunération et des allocations liées à la prise en charge des enfants.